



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 2 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal → 27 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation → 27 novembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux

<u>Effectif légal</u>	19
<u>en exercice</u>	14
<u>présents</u>	12
<u>votants</u>	12

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents : Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Chantal GARCIA, , Madame Amélie LEFRANC, Madame Laetitia PAIRE, Madame Catherine PERET, Monsieur Christophe POTET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Madame Annie WILLE.

Absents avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Madame Ana GONCALVES	Madame Catherine PERET

Absent excusé : Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

Secrétaire de séance : Madame Catherine SPECKLIN

Budget communal – Autorisation de crédits pour 2026

Délibération n° 23-2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide d'ouvrir sur l'exercice 2026, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour faciliter, hors restes à réaliser 2025, l'exécution comptable des opérations suivantes :**

Opération	Budget 2025	Autorisation de crédits 2026 préalable au BP de 25 %
Op 47 matériel - Article 21838	650,00 €	162,50 €
Op 47 matériel - Article 21841	4 000,00 €	1 000,00 €
Op 47 matériel - Article 21848	1 000,00 €	250,00 €
Op 47 matériel - Article 2185	350,00 €	87,50 €
Op 47 matériel - Article 21578	2 000,00 €	500,00 €
op 47 matériel - Article 2188	2 000,00 €	500,00 €
TOTAL op 47	10 000,00 €	2 500,00 €

Opération	Budget 2025	Autorisation de crédits 2026 préalable au BP de 25 %
op 78 Complexe foot - Article 21318	28 872,40 €	7 218,10 €
TOTAL op 78	28 872,40 €	7 218,10 €
Op 89 - Reg. Scolaire - Article 21312	3 555,00 €	888,75 €
Op 89 - Reg. Scolaire - Article 215741	3 000,00 €	750,00 €
TOTAL op 89	6 555,00 €	1 638,75 €
op 140 Espace aventure - Article 2128	48 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL op 140	48 000,00 €	12 000,00 €
op 135 Travaux divers - Article 2313	255 478,56 €	63 869,64 €
TOTAL op 135	255 478,56 €	63 869,64 €

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur des crédits mentionnés ci-dessus,
- dit que ces crédits seront repris au budget primitif 2026.

Finances – Tarifs municipaux pour l'année 2026 ;

Délibération n° 24-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- approuve les tarifs municipaux pour l'année 2026,

Location de salle		
Salle des fêtes	1/2 journée	100,00 €
	journée	150,00 €
	2 journées consécutives	250,00 €
SAR	la demi-journée (en semaine)	200,00 €
	week-end (samedi et dimanche)	450,00 €
	jour supplémentaire (vendredi ou lundi)	100,00 €

Occupation du domaine public		
Droits de voirie	Droit de place marché	15,00 €/an
	Chapiteau jusqu'à 3 jours	50,00 €/jour
	Véhicule en stationnement pour vente-expo 1 journée	50,00 €
	Vendeurs ambulants hebdo (camion pizza, food truck etc...)	100,00 €/mois

Cimetière		
Concessions	15 ans (2 m ²)	250,00 €
	15 ans (4m ²)	400,00 €
	30 ans (2m ²)	500,00 €
	30 ans (4 m ²)	800,00 €
Concessions avec caveau existant	15 ans (2 m ²)	350,00 €
	15 ans (4m ²)	600,00 €
	30 ans (2m ²)	600,00 €
	30 ans (4 m ²)	1 000,00 €
Colombarium	15 ans (la case)	400,00 €
	30 ans (la case)	700,00 €
Jardin du souvenir	Ouverture pour dépose des cendres	50,00 €

Services périscolaires		
Garderie périscolaire	Frais inscription annuels pour un enfant	150,00 €/an
	Frais inscription exceptionnelles	3 €/jour
Restaurant scolaire	Repas enfant	4,20 €
	Repas adulte	6,00 €

- précise que ces tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2026.

Demande de subvention « Enveloppe Voirie 2026 » au Département de la Loire

Délibération n° 25-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- sollicite une subvention de 9 780,00 euros sur l'enveloppe de voirie communale 2026 auprès du Département de la Loire pour des travaux de réfection de la rue des Cyprès d'un montant de 24 450,00 euros HT :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation	Montant HT	Organisme	Montant HT
Réfection de la voirie de la rue des Cyprès	24 450,00 €	Département env. voirie communale	9 780,00 €
		Autofinancement commune	14 670,00 €
TOTAL	24 450,00 €	TOTAL	24 450,00 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à la demande de subvention « Enveloppe Voirie 2026 » au Département de la Loire.

Recensement de la population 2026 : recrutement et rémunération des agents recenseurs

Délibération n° 26-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Fixe à trois le nombre d'agents recenseurs chargés d'effectuer les opérations de recensement 2026,
- Charge Monsieur le Maire de procéder à leur recrutement,
- Fixe leur rémunération de la manière suivante :
 - 35 euros brut par séance de formation ;
 - 1,80 euros brut par formulaire « bulletin individuel » collecté ;
 - 0,90 euros brut par formulaire « feuille de logement » collecté ;
 - 2,10 euros brut par formulaire « internet » renseigné par les recensés ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Mutualisation – Mise à disposition du logiciel « Atelier fiscal » par Roannais Agglomération

Délibération n° 27-2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- approuve la convention de groupement de commande ainsi que la charte d'utilisation de l'application « atelier fiscal »,
- précise que la mise à disposition de l'application se fait à titre gratuit et qu'elle prendra effet le 1er janvier 2026,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter toutes les actions se rapportant à la présente délibération.

Mutualisation – Mise à disposition de la solution de cybersécurité de la solution Detoxio – Serenicity par le Département de la Loire

Délibération n° 28-2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- approuve la convention de mise à disposition par le Département de la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity à la commune,
- précise que cette convention sera établie pour 3 ans à compter de la date d'installation du boitier Detoxio et que la mise à disposition du boitier et de la cartographie s'effectuera à titre gratuit,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter toutes les actions se rapportant à la présente délibération.